

Appel 2008-16

Règles impliquées : RCV 66, Annexe F2.1

Epreuve : Challenge de Thau
Dates : 9 novembre 2008
Club organisateur : ASBB
Classe : HN-OSIRIS
Président du Comité de Protestation : Bruno GUTIERREZ

Par lettre reçue le 8 décembre 2008 à la FFVoile, Monsieur Bernard MARSETTI, skipper du voilier HAMSTER JOVIAL (FRA 19562), fait appel de la décision du Comité de Protestation rendue le 9 novembre 2008, suite à la réclamation du bateau EL MACHO (FRA 4485).

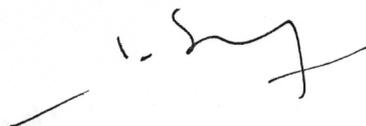
Le Jury d'Appel constate que l'appelant a déposé une demande de réouverture le 23 novembre 2008, pour une instruction en date du 9 novembre. Ce faisant, il n'a pas respecté les délais requis par la RCV 66 : cette demande est donc non recevable.

En conséquence, la date de communication de la décision initiale (affichage du 9 novembre 2008) constitue le point de départ du délai de 15 jours indiqué aux RCV pour pouvoir faire appel (F2.1), soit au plus tard le 24 novembre 2008.

L'appel étant parvenu à la Fédération Française de Voile le 8 décembre 2008, le Jury d'Appel dit que l'appel est non recevable et ne l'a pas instruit.

Fait à Paris le 17 mars 2009

Le Président du Jury d'Appel
Jacques SIMON



Assesseurs : A. Bellaguet, B. Bonneau, G. Bossé, JP. Cordonnier, P. Gérodias, B. Delbart, Y. Léglise, A. Meyran, F. Salin